

Actualité Juridique famille

DOSSIER

328

Droit de visite des grands
parents : oui, mais...

Transmissibilité de
la prestation compensatoire :
quelques précisions
sur la déduction de
la pension de reversion

Effets du report
des effets du divorce
sur la sanction du recel
de communauté

Instance produite avant
le décès : la juridiction
du lieu d'ouverture
de la succession
n'est pas compétente

Incidence de la procédure
de rétablissement personnel
sur la faillite civile
d'Alsace-Moselle

DAJLOZ

Comité scientifique

Isabelle Chaussade,
Juge pour enfants
au Tribunal pour enfants de Paris

Pierre-Jean Claux
Notaire

Danièle Ganancia
Magistrat

Frédérique Granet,
Professeur à la faculté de droit
de Strasbourg

Claude Lienhard,
Avocat, Professeur des Universités

31-35 rue Froidevaux
75685 Paris Cedex 14
Tél. rédaction 01 40 64 53 13
Fax : 01 40 64 54 66
E-mail : ajfamille@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL**DIRECTEUR DE LA PUBLICATION**

Charles Vallée

DIRECTRICE GÉNÉRALE

Nathalie de Baudry d'Asson

RÉDACTION**Directeur éditorial**

Philippe Weiss

Rédactrice en chef

Marie-Ève Charbonnier

Rédacteurs

Sophie Deis-Beauquesne

Stéphane David

Frédéric Bicheron

Secrétaire de rédaction

Jocelyne Londero

ABONNEMENT, MARKETING, PUBLICITÉ

Responsable marketing : Corinne Ménager

Relations clients : Marie-Hélène Tylman

Revue mensuelle (11 numéros par an)

BP 150, 94208 Ivry-sur-Seine Cedex

Tél : 0 820 800 017

Fax : 01 40 64 89 92

Prix de l'abonnement (1 an)

France : 135 € TTC (885,54 F TTC)

Étranger : 151 € TTC (990,50 F TTC)

Prix au numéro : 15 € TTC (98,39 F TTC)

ISSN 1630 - 2206

n° CPPAP 1003 k 8976

Imprimerie Chirat 42540 Saint-Just-la-Pendue

ÉDITIONS DALLOZ

Société anonyme au capital de 3 956 040 euros

Siège social : 31-35 rue Froidevaux - Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550 - Siret 572 195 550 00098

Code APE : 221 A

TVA : FR 69 572 195 550

La reproduction, même partielle,

de tout élément publié dans la revue est interdite.

ÉDITORIAL**323****ACTUALITÉS****326****DOSSIER****328****Surendettement et familles**

Une seconde chance pour les ménages surendettés
par Jean-Louis BORLOO

328

La modernisation des procédures de traitement
du surendettement
par Eric SANDER

329

L'ouverture de la procédure de rétablissement personnel
par Eric SANDER et Sylvie SMANIOTTO-GRUSKA

331

L'issue de la procédure de rétablissement personnel
par Eric SANDER et Sylvie SMANIOTTO-GRUSKA

335

Schéma des procédures de traitement du surendettement

339**PRATIQUES****340**

Incidence de la procédure de rétablissement personnel
sur la faillite civile d'Alsace-Moselle
par Eric SANDER

340**JURISPRUDENCE****346****ALIMENTS**

Pas d'aliments pour qui ne cherche pas d'emploi
CA Paris (24^e ch. D), 19 juin 2003

346**AUTORITÉ PARENTALE**

Droit de visite des grands-parents: oui, mais...
CA Paris (24^e ch. C), 30 avr. 2003, 28 mai 2003 (2 espèces)
et 3 juill. 2003

346**DIVORCE**

Divorce pour rupture de la vie commune: la discrétion s'impose!
Cass. 2^e civ., 13 mars 2003

348

Transmissibilité de la prestation compensatoire:
quelques précisions sur la déduction de la pension de réversion
CA Dijon (ch. civ. A), 4 févr. 2003

348

L'application de l'article 262-1, alinéa 2, du code civil
dans le cadre du divorce sur demande acceptée
Cass. 1^{re} civ., 6 mai 2003

349**INDIVISION**

Un coïndivisaire ne peut agir seul en bornage
Cass. 1^{re} civ., 9 juill. 2003

350

VEILLE

Les héritiers ne sont tenus que dans la double proportion de leurs parts sociales recueillies par succession et de leurs droits successoraux
Cass. 1re civ., 1er juill. 2003 **351**

RÉGIMES MATRIMONIAUX

Effets du report des effets du divorce sur la sanction du recel de communauté
Cass. 1re civ., 17 juin 2003 **351**

VEILLE

Modification du mode d'exploitation du fonds de commerce commun : incidences sur l'évaluation des bénéficiaires au partage
Cass. 1re civ., 1er juill. 2003 **352**

SUCCESSIONS

Instance introduite avant le décès : la juridiction du lieu d'ouverture de la succession n'est pas compétente
Cass. 1re civ., 17 juin 2003 **353**

La remise de dettes subordonnée au décès du prêteur n'est pas un pacte sur succession future
Cass. 1re civ., 9 juill. 2003 **354**

DONNÉES CHIFFRÉES **355**

Chiffres utiles **355**

Prestations - Aliments **357**

ALIMENTS

Obligation alimentaire (non)

Défaut de ressources du créancier -
Absence de recherche d'emploi . . . p. 346

AUTORITÉ PARENTALE

Droit de visite

Grands-parents. p. 346

DIVORCE

Effets patrimoniaux

Rapports entre époux - Report
de la date de dissolution (non) . . . p. 349

Prestation compensatoire

V. ce mot

Rupture de la vie commune

Cause du divorce -
Référence (non) p. 348

INDIVISION

Acte d'administration et de disposition

Action en bornage p. 350

Passif successoral

Droit de poursuite des créanciers . . p. 351

PRESTATION COMPENSATOIRE

Rente viagère

Décès du débiteur - Déductibilité
de la pension de réversion p. 348

RÉGIMES MATRIMONIAUX

Communauté légale

Recel de communauté p. 351

Communauté de meubles et acquêts

Fixation de la masse partageable . p. 352

SUCCESSIONS

Droit international privé

Compétence juridictionnelle -
Compétence territoriale p. 353

Prêt

Remise de dette -
Promesse post mortem p. 353

SURENDETTEMENT

Alsace-Moselle

Faillite civile p. 340 (pratique)

Procédure de rétablissement personnel

Ouverture p. 331 (dossier)

Présentation p. 328, 329 (dossier)

Issue p. 335 (dossier)

Ce numéro contient un encart « abonnement à l'AJ famille » broché non folioté de quatre pages placé entre la couverture et les pages 323 et 358.